

# 2 milliards de dollars de transferts par la diaspora algérienne

Page 2

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4134 - Mercredi 29 mars 2017 - Prix : 10 DA

Prise en charge des revendications socioprofessionnelles

Premières cartes de retraite remises aux gardes communaux

Page 4

60 morts et plus de 1 400 blessés en une semaine

## Les routes de plus en plus meurtrières

Page 3

Ce que l'on sait dès à présent de la présidentielle française

Par Mohamed Habili

**A**près d'un mois de la présidentielle en France, il est normal que l'on ne sache pas avec certitude dès à présent qui sera le successeur de François Hollande. Néanmoins, on sait deux ou trois choses d'elle qui sont loin d'être insignifiantes. Ainsi l'on sait que le vainqueur sera à coup sûr l'un de ces trois-là : Emmanuel Macron, Marine Le Pen, ou François Fillon, car il faut toujours faire la part de l'inattendu. Les sondages s'étant systématiquement trompés ces derniers temps, il faut que Fillon soit très largement distancé par les deux autres dès à présent dans leurs prévisions pour qu'on puisse estimer que son cas est réglé, qu'il ne remontera jamais la pente. On sait davantage à vrai dire : l'un de ces trois sera de toute façon finaliste, indépendamment de qui sera l'autre, et c'est Le Pen. Si bien que le vrai suspense du premier tour tourne autour de la question de savoir qui des deux autres l'affrontera au deuxième tour. A priori, bien entendu, rien n'interdit que Le Pen ne passe pas le premier tour, c'est-à-dire qu'en définitive elle fasse moins bien que son père qui en 2002 est arrivé au deuxième. On devrait d'autant moins écarter cette hypothèse que les sondages n'arrêtent pas de la donner gagnante du premier tour. C'est que désormais il s'agit aussi bien de tenir compte des sondages que de s'en défier.

Suite en page 3

Une cinquantaine d'associations agréées mais...

## La protection des consommateurs très insuffisante en Algérie



PH/D. R.

Ce qui semble le plus inquiétant, demeure cette guerre de positionnement au sein de la société qui règne et divise les différentes associations de protection des consommateurs et qui, au final, affaiblit leur rôle et la rentabilité de leurs actions. Ceci étant, défendre les consommateurs n'est pas une tâche facile. Lire page 2

Législatives/Ministère de la Communication

Une circulaire adressée aux médias audiovisuels autorisés

Page 3

TNA

Vibrant hommage à Nouria, doyenne des comédiennes

Page 13

Une cinquantaine d'associations agréées mais...

## La protection des consommateurs très insuffisante en Algérie

■ Ce qui semble le plus inquiétant, demeure cette guerre de positionnement au sein de la société qui règne et divise les différentes associations de protection des consommateurs et qui, au final, affaiblit leur rôle et la rentabilité de leurs actions. Ceci étant, défendre les consommateurs n'est pas une tâche facile.

Par Meriem Benchaouia

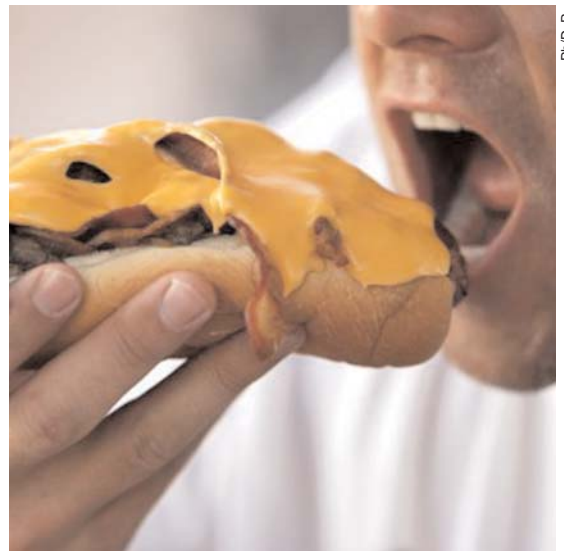
La protection du consommateur en Algérie demeure très faible. On dénombre officiellement, selon les statistiques du ministère du Commerce, une cinquantaine d'associations agréées à travers le pays dans ce domaine, dont seul un nombre limité d'entre elles a une activité régulière. Malgré ce nombre important, il n'en demeure pas moins que leur influence est très limitée, voire absente sur le terrain. Cependant, ce qui semble le plus inquiétant, demeure cette guerre de positionnement au sein de la société qui règne et divise les différentes associations de protection des consommateurs et qui, au final, affaiblit leur rôle et la rentabilité de leurs actions. Ceci étant, défendre les consommateurs n'est pas une tâche facile. Son accomplissement nécessite des moyens humains de qualité et des profils spécialisés dans les domaines juridiques, dans les techniques nouvelles de l'information et dans les secteurs ayant un lien avec le consommateur. A l'approche de la saison estivale, ces organisations ont fort à faire. Leur rôle est d'assister, conseiller et défendre sur le terrain les droits de chaque consommateur individuel. Dans ce contexte, il est souligné la nécessité de coordonner les actions menées dans le domaine de la défense et de la protection, et de renforcer les campagnes de vulgarisation et de sensibilisation à l'endroit de ces derniers. Dans le cadre

du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (P3A), un projet de jumelage entre l'Algérie et le Royaume-Uni intitulé «Appui institutionnel au dispositif de collecte, d'analyses et de promotion de l'information pour la protection des consommateurs» a été lancé à Alger. Placé sous le slogan «Des consommateurs algériens, acteurs face aux défis du 21<sup>e</sup> siècle», ce projet initié au profit du ministère du Commerce (Direction de la qualité et de la consommation) a été attribué au Royaume-Uni, et sa mise en œuvre est prise en charge par l'Organisme de coopération internationale du gouvernement d'Irlande du Nord, a expliqué le directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère du Commerce, Abdelaziz Aït Abderrahmane. Ce jumelage, a-t-il expliqué, vise à concrétiser un programme qui s'étalera sur 24 mois et sera doté d'une enveloppe financière de 1,2 million d'euros pour être mené par des experts européens en collaboration étroite avec leurs homologues algériens. «Notre mission se focalise sur trois axes essentiels pour atteindre les objectifs attendus : la création d'un centre d'appel dédié au traitement des requêtes des consommateurs, la mise en place de nouveaux outils didactiques pour renforcer les acquis du consommateur algérien et la formation de formateurs en matière de culture de consommation», selon le même responsable. Ce projet constitue une

action de partenariat spécifique entre Algérie et le Royaume-Uni en offrant plus d'avantages en termes de prévention et de préservation des droits des consommateurs. Dans ce sens, la Chef de la délégation de l'Union européenne en Algérie, M<sup>me</sup> Manuela Navarro, a souligné qu'à travers ce projet, le Royaume-Uni visait à partager avec les partenaires algériens son expérience dans le domaine de la protection des consommateurs et à rapprocher les législations des deux parties dans un cadre de travail commun, sûr et rentable. A ce propos, elle a soutenu qu'avec les infractions et les malveillances liées au domaine de la consommation ainsi que le viol des règles sanitaires qui demeuraient un phénomène mondial, la coopération devenait de plus en plus primordiale. Pour sa part, la représentante de l'ambassadeur du Royaume-Uni à Alger, M<sup>me</sup> Anna Jackson, a estimé que ce programme contribuerait également dans le processus d'amélioration de la compétitivité des entreprises algériennes puisqu'il était à même d'inciter les acteurs économiques à se conformer aux standards internationaux.

### Tous les produits mis sur le marché seront analysés

Interrogé par la presse sur les délais fixés pour la mise en service du Laboratoire national d'essais, relevant du ministère du Commerce, M. Kolli a estimé qu'il devrait être opérationnel



PH/D. R.

dès septembre prochain. Pour rappel, le Laboratoire national d'essais (LNE), situé à Sidi Abdallah (Alger), aura pour principale mission de contrôler la conformité des produits industriels. Il aura des annexes spécialisées en analyses physico-chimiques et microbiologiques pour le contrôle de la conformité des produits industriels. Il s'agit notamment des matériaux de construction, l'électroménager, le textile, la maroquinerie, le matériel de cuisine, les pièces détachées (automobile), les détergents, les produits cosmétiques, les affaires scolaires, l'emballage et les jouets. Seront bénéficiaires de ce jumelage, les

différents services extérieurs relevant des ministères, respectivement, du Commerce (Directions régionales du commerce, CNRC, Cacqe...), de l'Intérieur, de l'Industrie, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Enseignement supérieur, de l'Education nationale, de la Poste et TIC notamment ainsi que les institutions et organismes concernés tels que la Gendarmerie nationale, la DGSN, les Douanes, la Protection civile, l'IANOR, le Creg et les associations de consommateurs.

M. B.

## Émigration/Bilan 2015

### 2 milliards de dollars de transferts par la diaspora algérienne

Les transferts de fonds vers l'Algérie par la diaspora établie à l'étranger ont atteint deux milliards de dollars en 2015, selon une vaste enquête de la Banque mondiale (BM) sur la diaspora dans la région Mena, publiée hier à Washington. Ce montant représente 0,9% du PIB de l'Algérie en 2014, selon cette analyse conçue pour examiner la nature de l'engagement des professionnels de la diaspora de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient dans le développement de leur pays d'origine. Les envois de fonds par la diaspora algérienne restent, cependant, moins importants comparés à ceux drainés par d'autres pays de la région. L'Egypte tient le haut du pavé avec 19,7 mds de dollars transférés en 2015, suivie du Liban (7,2 mds de dollars), le Maroc (6,4 mds de dollars) et la Jordanie (3,8 mds de dollars), selon cette enquête qui met l'accent sur l'intérêt manifesté par les membres de la diaspora à contribuer à l'intégration économique de leur pays d'origine par trois moyens principaux : l'investissement, le commerce et le transfert des compétences. Les pays du

Maghreb central (Algérie, Maroc et Tunisie) possèdent un réseau d'environ 100 associations totalisant plus de 200 000 membres, dont 28 en Algérie, 26 au Maroc, 30 en Tunisie et 10 couvrant la région du Maghreb tout entière. Selon la BM, plus de la moitié de ces associations sont des réseaux d'entreprises, composés d'étudiants et de diplômés issus d'écoles prestigieuses. «Contrairement aux réseaux marocains et tunisiens, les réseaux de professionnels de la diaspora algérienne paraissent moins bien organisés», constate l'enquête qui souligne la nécessité de rallier les professionnels de la diaspora dans la région Mena. L'étude met en exergue l'importance de l'initiative lancée par des chercheurs et des dirigeants algériens de haut niveau, dont l'ancien directeur du prestigieux «U.S. National Institutes of Health», Ilias Zerhouni, qui ont mis sur pied aux Etats-Unis «l'Algerian American Foundation» pour assurer des services de formation et d'assistance technique aux nouveaux centres de recherche médicale en Algérie. Elle cite, à ce titre, les méca-

nismes mis en place par l'Algérie pour renforcer le rôle de la diaspora dans le développement économique du pays tels que le portail électronique algérien dédié aux compétences nationales à l'étranger ainsi que les 14 engagements pris par les pouvoirs publics en 2014 en vue de fournir des services à la communauté algérienne à l'étranger. Ce programme porte, entre autres, sur l'ouverture de succursales de banques publiques algériennes dans des pays accueillant d'importantes communautés d'Algériens, comme la France, et la simplification de l'accès aux marchés publics en Algérie en favorisant les transferts de savoir-faire et financiers, indique cette étude qui s'est attardée sur les envois de fonds dans la région Mena. Par ailleurs, l'analyse de la BM prévoit que les fonds envoyés dans la région Mena augmenteraient au cours des trois prochaines années, quoiqu'à un rythme moins soutenu mais estime qu'ils ont subi une baisse de 0,9% en 2015. Cette révision à la baisse est principalement due à un ralentissement de la croissance des fonds transférés en Egypte, le plus impor-

tant bénéficiaire d'envois de fonds de la région, alors que les envois de fonds à destination de l'Arabie saoudite ont continué d'afficher une croissance de 7% jusqu'au troisième trimestre de 2015, selon les résultats de cette enquête. La hausse estimée des envois de fonds au Liban est peut-être attribuable en partie aux fonds acheminés aux réfugiés Syriens qui se trouvent dans ce pays, ainsi qu'à l'amélioration de la situation économique de pays d'accueil comme les Etats-Unis, explique la BM. Les envois de fonds des travailleurs émigrés représentaient au moins 5% du PIB des pays de la région Mena importateurs de pétrole et du Yémen en 2013. L'enquête précise que «peu de pays de la région Mena ont songé à tirer parti de leur diaspora de professionnels et de travailleurs qualifiés, et peu de mécanismes sont en place pour faciliter le vaste rôle que peut jouer la diaspora». Selon les données officielles des Nations unies, environ 20 millions de ressortissants de la région Mena résident à l'étranger, ce qui représente 5% de la population totale de la région.

Slim O./APS



60 morts et plus de 1 400 blessés en une semaine

# Les routes de plus en plus meurtrières

■ Le bilan est extrêmement lourd. Durant la seule période du 19 au 25 mars, soixante personnes ont trouvé la mort et 1 444 autres ont été blessées. L'entrée en vigueur du nouveau code de la route et du permis à points n'y ont, apparemment, pas changé grande-chose.

Par Louiza Ait Ramdane

Les accidents de la route sont très fréquents en Algérie. La nouvelle loi sur la sécurité routière est entrée en vigueur dimanche 19 mars. Elle introduit plusieurs mesures visant à durcir les sanctions contre les délits de la route. Mais malgré cela, les routes continuent d'endeuiller les familles algériennes. Toutes les mesures de sensibilisation au respect du code de la route n'empêchent pas de dénombrer, chaque mois, des accidents de la circulation ayant pour cause principale le facteur humain, (manque de civisme, non-respect du code de la route, conduite en état d'ébriété, excès de vitesse,...), selon le constat de la police. En plus des accidents dus au fait d'utiliser le téléphone au volant, ou encore une vitesse excessive, il y a également ceux causés par des défaillances techniques et la vétusté des véhicules. De ce fait, 12 personnes meurent chaque jour dans les accidents de la route et l'Algérie enregistre chaque année plus de 38 000 handicapés à vie, selon les services de la Gendarmerie nationale. Preuve en est que l'hécatombe est loin d'être jugulée, au point que les médias parlent de «terrorisme routier». En une semaine, soixante personnes ont trouvé la mort et 1 444 autres ont été blessées dans 1 209 accidents de la circulation au niveau national,



PH. D. R.

selon un communiqué de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tiaret avec 9 personnes décédées et 40 autres blessées suite à 16 accidents de la route, précise-t-on de même source. En outre, les services de la Protection civile ont effectué 1 029 interventions pour procéder à l'extinction de 674 incendies urbains, industriels et autres. Par ailleurs, 6 530 interventions ont été effectuées durant la même période pour l'exécution de 5 783 opérations d'assistance aux personnes en danger et opérations diverses,

ajoute le communiqué. En plus de coûter la vie à des milliers de personnes par an, les accidents de la route ont également un coût économique pour le pays, estimé à 100 milliards DA/an en moyenne, sans compter les charges répercutées sur les compagnies d'assurance. Le renforcement de la sécurité et de la prévention routière par la sensibilisation et l'installation d'un millier de radars sur les routes n'auront pas suffi. Les radars sont repérés par les conducteurs. Le principal défi réside dans le changement des mentalités et des comportements dans

notre société. Les mesures de prévention prises par les différents intervenants dans la sécurité routière et les modifications apportées au code de la route, avec le durcissement du contrôle technique, n'ont pas apporté les résultats escomptés afin d'atténuer ce mal qui continue à faire des victimes.

Outre les mesures techniques visant à maintenir la répression, il est vital d'inculquer la culture de la prudence routière au niveau des auto-écoles et des écoles pour que la prudence sur la route devienne un réflexe quotidien.

L. A. R.

Législatives/Ministère de la Communication

## Une circulaire adressée aux médias audiovisuels autorisés

Le ministère de la Communication a adressé, hier, une circulaire aux médias audiovisuels autorisés à assurer la couverture médiatique des prochaines élections législatives, leur rappelant la nécessité de veiller au strict respect des dispositions édictées par la législation et la réglementation en vigueur et des principes relevant des règles déontologiques. «Le ministère de la Communication, auquel incombe la mission d'offrir toutes les conditions devant permettre à l'ensemble des candidats un accès équitable aux médias audiovisuels autorisés à assurer la couverture médiatique des élections législatives, rappelle aux responsables de ces médias la nécessité de veiller au strict respect des dispositions édictées par la législation et la réglementation en vigueur et des principes relevant des règles déontologiques, applicables en la matière», a souligné le ministère de la Communication. Le ministè-

re a indiqué que pour «la première fois dans l'histoire» des institutions du pays, l'organisation des élections est confiée à une instance consacrée par la Constitution de 2016, la Haute instance indépendante de surveillance des élections, chargée de veiller à «leur transparence et à leur probité». Pour le ministère, les pouvoirs publics ont ainsi énoncé «clairement leur volonté» d'organiser des élections dans un «cadre transparent et impartial» dans la Constitution de 2016. La mise en œuvre de l'ensemble des nouvelles dispositions législatives relatives aux élections, selon le ministère, «ne peut que conforter, si besoin est, la détermination inébranlable et indéfectible de la plus haute autorité du pays à garantir le déroulement de ce scrutin dans le respect des dispositions de la loi fondamentale de notre pays». Le ministère de la Communication a fait savoir que cette circulaire reposait notamment sur un cadre législatif et

réglementaire puisé dans la loi organique relative au régime électoral (août 2016), la loi organique relative à la Haute instance de surveillance des élections (août 2016) et la loi relative à l'activité audiovisuelle (février 2014). Ainsi, pour présenter son programme aux électeurs, «tout candidat aux présentes élections dispose d'un accès équitable aux médias audiovisuels nationaux autorisés à exercer en fonction de l'importance respective du nombre de candidats présentés par un parti ou groupes de partis politiques, comme il en est de même pour les candidats indépendants, regroupés de leur propre initiative», selon la loi organique relative au régime électoral (article 177). Les dispositions de l'article 178 de la loi organique relative au régime électoral, «font obligation aux médias audiovisuels nationaux autorisés à exercer et qui participent à la couverture de

la campagne électorale, de garantir la répartition équitable du temps d'antenne entre les candidats, sous le contrôle de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel, chargée d'assurer le respect de l'application de ces dispositions». L'Arav est chargée d'appliquer les règles relatives aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions d'expression directe ainsi que les émissions des médias audiovisuels lors des campagnes électorales, a rappelé le ministère. Dans le volet éthique et déontologie, les responsables des services de communication audiovisuel veillent à «proscrire toute offense, toute parole outragante, injurieuse ou diffamatoire à l'encontre de la personne du président de la République et/ou de la personne représentée par le président de la République», a rappelé le ministère. Les responsables des «services de communication audiovisuel veillent à garantir, dans le contenu des

### LA QUESTION DU JOUR

#### Ce que l'on sait dès à présent de la présidentielle française

suite de la page Une

La vraie surprise en l'occurrence, ce serait que la candidate d'extrême droite soit éliminée au premier tour, faisant mentir une fois de plus les sondages, en droit fil de leurs précédentes erreurs à l'échelle internationale. Seulement, ce n'est pas uniquement sur eux que se base la quasi-certitude que Le Pen sera au deuxième tour. C'est la configuration de cette présidentielle qui sera différente s'il n'était pas acquis qu'elle serait finaliste. Personne ne donnerait la moindre chance à Macron de devenir le prochain président s'il n'y avait pas Le Pen, non pas seulement dans la course, mais au deuxième tour. La scène politique française a depuis le début envisagé, anticipé ce face-à-face. Sans l'assurance que Le Pen sera au deuxième tour, il est probable qu'il n'y aurait même pas eu une candidature Macron. Pas plus que celle de Fillon n'aurait prévalu dans son camp. Le candidat naturel à droite, c'était Alain Juppé. Naturel et effectif s'il n'y avait pas Le Pen, dès ce moment au deuxième tour dans l'esprit des électeurs de la primaire des Républicains. C'est ce qui explique que le favori, Juppé, ait non seulement perdu devant Fillon mais ait été écrasé par lui. Les électeurs lui ont préféré quelqu'un dont ils pensaient qu'il ferait mieux que lui face à Le Pen. Ils n'ont probablement jamais pensé à Macron, qui constitue la véritable surprise de cette présidentielle, lui un sans-parti, auquel pourtant on se rallie de droite comme de gauche, comme à un dernier recours. On s'attend à ce que Manuel Valls, candidat à la primaire socialiste, qu'il a perdue, lui apporte son soutien désormais d'un moment à l'autre. Il n'est pas évident que Macron s'en réjouisse. Il s'est beaucoup réjoui du ralliement de François Bayrou, mais pas de certains autres qui ont suivi, dont il s'est même montré gêné. Le pire qui puisse arriver à Valls, c'est qu'il trahisse Hamon pour Macron sans que celui-ci ne lui en sache gré. Son ralliement n'en sera pas moins le dernier clou planté sur le cercueil du PS, déjà mort de ce que le résultat de la primaire qui s'y est tenue ne soit pas respecté. Encore une chose donc de cette présidentielle à venir dont on peut être sûr : l'implosion du PS au lendemain de la présidentielle.

M. H.

programmes diffusés, l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect d'égalité de traitement, honnêteté et d'indépendance», a relevé le ministère.

Gh./APS

Transport de marchandises/Fonds du Sud

# De nombreux dysfonctionnements relevés

■ Plusieurs anomalies ont été constatées dans le fonctionnement du Fonds de compensation des frais de transport dans le sud du pays, a appris l'APS auprès du ministère du Commerce, lequel préconise une dizaine de mesures pour réformer ce dispositif créé en 1996.

Par Ihsane D.

**E**n matière d'approvisionnement, il est constaté que les produits transportés portent essentiellement sur la farine, la semoule, le sucre, l'huile et les légumes secs alors que la liste est plus large. En effet, les produits éligibles au remboursement des frais de transport par ce Fonds

Prise en charge des revendications socioprofessionnelles  
**Premières cartes de retraite remises aux gardes communaux**

**UN GROUPE** de 190 anciens gardes communaux de la wilaya de Médéa ont reçu, hier, leur carte de retraite, au titre de la prise en charge des revendications socioprofessionnelles de cette catégorie. Ce premier groupe, composé d'anciens gardes communaux issus de 19 daïras de Médéa, s'est vu remettre des cartes de retraite lors d'une cérémonie organisée au siège de l'Assemblée populaire de wilaya, en présence des autorités locales et des représentants de ce corps. L'opération de remise des cartes de retraite concerne un effectif global de 4 245 anciens gardes communaux, a appris l'APS auprès de Djamel Kameli, un représentant des anciens gardes communaux de la wilaya de Médéa, précisant que «la remise des autres cartes de retraite se fera progressivement au niveau de chaque daïra». Saluant la prise en charge par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales de l'une des principales revendications des anciens gardes communaux soulevées par ce corps, garantissant l'accès au régime de retraite, ce représentant a souhaité, toutefois, une «valorisation» du montant de la pension mensuelle de retraite, fixée à 24 000 DA, pour les personnes mariées, et 18 000 DA, pour les personnes célibataires. Une pension jugée «insuffisante», d'après lui, eu égard «aux sacrifices consentis par cette catégorie durant la décennie noire, le caractère spécifique des missions qui leurs étaient dévolues, ainsi que l'érosion du pouvoir d'achat», appelant, à cet égard, le ministère à faire «un geste supplémentaire» en leur faveur.

Hani S.



Ph.D. R.

se composent aussi des laits destinés à la consommation humaine (adultes et infantiles), la farine infantile, le café, le thé, le concentré de tomate, les blés dur et tendre, la poudre de lait, la levure, le riz, les pâtes alimentaires, les aliments de bétail, le savon de ménage et en poudre, la pomme de terre, les articles et fournitures scolaires, la presse écrite, le gaz butane, les médicaments, les matériaux de construction (rond à béton, bois et treillis soudé) et le gaz en vrac destiné à l'enfûtage. L'autre constat relevé est que l'approvisionnement se fait parfois à partir de wilayas lointaines alors que des produits éligibles à ce dispositif sont disponibles dans des zones plus proches des régions concernées. De surcroît, il est observé une très faible adhésion des commerçants à ce dispositif dans certaines wilayas ainsi que le non-respect du programme d'approvisionnement tel qu'arrêté. Par ailleurs, sur le plan de la gestion financière des dossiers

de remboursement, il est aussi constaté des lourdeurs dans l'examen des dossiers par les services du ministère des Finances, ainsi que des lenteurs dans la procédure administrative relative au virement de la dotation financière. Pour corriger ces dysfonctionnements, les services du ministère du Commerce ont formulé une dizaine de propositions parmi lesquelles la révision de la liste des produits éligibles à ce dispositif en raison de la grande disponibilité de certains produits à des prix abordables. Le ministère propose également de suspendre 5 wilayas de ce dispositif à savoir Nâama, El-Bayadh, El-Oued, Ouargla et Ghardaïa, en raison de la faible adhésion de leurs commerçants à ce dispositif. Il suggère, en outre, de revoir la convention du Fonds en matière de critères et de conditions, de mettre en place un dispositif pour les besoins réels ainsi que la budgétisation du Fonds Sud, qui est logé au Trésor public,

pour permettre un traitement des dossiers et une délégation des crédits plus rapides vers les wilayas concernés. Il est également préconisé la révision du barème de transport, fixé actuellement à 3 DA la tonne kilométrique transportée pour l'interwilaya, et à une fourchette entre 1,8 DA et 9 DA, selon l'état des itinéraires, pour la tonne kilométrique transportée en intrawilaya.

## Une trentaine de commerçants suspendus en 2016

Par ailleurs, pas moins de 26 commerçants transportant des marchandises vers le Sud et concernés par ce Fonds ont été suspendus en 2016 pour avoir commis des infractions liées principalement au non-respect des clauses de la convention (défaut de facturation) et à des pratiques frauduleuses. Il s'agit de 23 commerçants suspendus par la Direction du commerce de

Béchar pour des infractions de défaut de facturation et de 3 autres commerçants suspendus par la Direction du commerce de Ouargla pour des pratiques frauduleuses. Pour rappel, dix wilayas sont concernées par ce dispositif : Adrar, Tamanrasset, Béchar, Illizi, Ouargla, El Oued, Ghardaïa, Nâama, El Bayadh et Tindouf. En versant des compensations aux opérateurs activant dans l'approvisionnement de ces wilayas, le Fonds de compensation des frais de transport dans le sud du pays vise à préserver le pouvoir d'achat des citoyens résidant dans les régions du sud du pays pour les produits de première nécessité et de certains matériaux de construction de base, et à développer l'activité commerciale au niveau de ces régions. Pour les 5 dernières années (2012-2016), les dépenses du Fonds ont atteint 23,21 milliards de DA dont 1,7 milliard de DA pour la seule année 2016.

I. D./APS

## Investissements

# Des avantages supplémentaires pour les projets créant plus de 100 emplois

**L**es modalités d'application des avantages supplémentaires accordés aux investissements créant plus de cent emplois sont désormais définies par un décret exécutif publié au Journal officiel n° 16. Ainsi, la durée est portée jusqu'à cinq ans pour les avantages d'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), d'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et de l'abattement de 50% sur le montant de la redevance locative annuelle

fixée par les services des domaines. Cette durée est de trois années pour les investissements créant un nombre inférieur ou égal à cent emplois. Le décret précise que la durée de 5 ans des avantages est applicable lorsque les investissements ont créé plus de 100 emplois entre la période allant de la date d'enregistrement de l'investissement à l'achèvement de la première année d'exploitation, au plus tard. Par la mise en exploitation, il est entendu le

démarrage de l'activité sur laquelle porte l'investissement, se traduisant par la production de biens destinés à être commercialisés ou la fourniture de prestations de services facturées, après acquisition partielle ou totale de biens ou services nécessaires à l'exercice de l'activité envisagée. Pour le décompte des avantages, les emplois à prendre en considération doivent être directs, permanents et satisfaire aux conditions selon lesquelles les employés doivent

être affiliés à la sécurité sociale et que le recrutement du personnel doit être effectué par l'intermédiaire de l'Agence nationale de l'emploi ou par les organismes privés de placement agréés. Par ailleurs, le texte précise que la conservation du bénéfice des exonérations pour une durée de 5 ans est subordonnée au maintien par l'investisseur de plus de 100 emplois pendant, au moins, toute cette durée d'exonération (5 ans).

Halim O.



Nouveau modèle économique de croissance

# Des économistes proposent «un plan d'action»

■ Plusieurs économistes ont débattu à Alger, lors du «Forum de l'industrie algérienne», des perspectives de l'économie nationale en vue d'élaborer un «plan d'action» durable qui puisse, ont-ils affirmé, accompagner la nouvelle politique économique du pays vers ses objectifs de croissance.

Par Selma K.

Cette première rencontre de trois jours doit être couronnée par l'installation d'un Conseil scientifique regroupant des économistes algériens et qui aura pour mission d'analyser et d'émettre des propositions concrètes aux institutions de l'Etat et aux opérateurs privés dans la perspective d'accompagner la nouvelle démarche de développement économique en Algérie. Parmi ces experts figurent Chems Eddine Chitour, Alexandre Kateb, Rafik Boukli-Hacen et Abderrahmane Mebtoul, qui font partie du groupe d'économistes ayant contribué avec le gouvernement à l'élaboration du «Nouveau modèle économique de croissance». Par la suite, une deuxième réunion est prévue et devrait regrouper des experts, des opérateurs économiques, les organisations patronales et le gouvernement afin de mettre en œuvre «un plan d'action commune en passant par la création d'une cellule de planification stratégique qui réunit l'ensemble de ces acteurs», selon les organisateurs du forum. Ce plan d'action destiné à accompagner la mise en œuvre du nouveau modèle économique portera sur des



démarches pratiques à même d'assurer le passage d'une industrie importatrice vers une industrie exportatrice, le développement des partenariats public-privé, la promotion des compétences industrielles ainsi que l'augmentation de l'attractivité du pays pour les capitaux étrangers. Pour M. Mebtoul, «la

bonne gouvernance et l'économie de la connaissance sont les deux mots clés pour réussir un tel défi». Pour sa part, l'économiste Alexandre Kateb a appelé à une «refonte» de la réglementation de manière à rendre plus souple l'investissement et encourager l'émergence de champions nationaux. Le P

Chitour a insisté sur le rôle de la formation dans la réussite de la nouvelle politique économique, estimant que l'Algérie qui comptait 500 étudiants à l'Indépendance en compte 1,5 million aujourd'hui, mais sans que ce progrès soit synonyme d'une amélioration de la qualité de l'enseignement. «Il faut comprendre que l'énergie n'est plus prépondérante dans l'économie mondiale, c'est en revanche l'économie du savoir qui a pris la relève», a-t-il soutenu. Il faudrait également rétablir l'enseignement des sciences exactes et notamment les mathématiques et encourager et valoriser l'enseignant notamment sur le plan socioprofessionnel, plaide M. Chitour. De son côté, l'ex-Pdg de la SNVI (Société nationale des véhicules industriels), Mokhtar Chehboub, a estimé que le choix des autorités algériennes relatif à l'encouragement de l'industrie d'assemblage des véhicules «limitait l'intervention des 200 PMI de sous-traitance activant dans ce domaine». Pour cette raison, il préconise un passage rapide vers une autre étape, celle d'une industrie automobile assurant un taux d'intégration important. Le deuxième jour du forum sera consacré à l'industrie numérique tandis que le dernier

jour verra l'élaboration des résolutions par le Conseil scientifique.

S. K.

## Prix Le Brent se redresse à plus de 51 dollars à Londres

LES PRIX du pétrole se sont redressés hier en cours d'échanges européens dans un marché qui peine à nouveau à trouver une direction forte, coincé entre les promesses de l'Opep et la réalité de la hausse de la production américaine. En fin de matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 51,09 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 35 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance gagnait 37 cents à 48,10 dollars. Les cours de l'or noir, qui avaient frôlé leurs plus bas depuis novembre lundi, remontaient sans que les observateurs du marché fassent preuve d'une grande conviction. «La demande varie peu depuis un moment, et avec des prix qui évoluent lentement, le principal facteur du marché est l'offre», a résumé Russ Mould, analyste chez AJ Bell. «La hausse des prix entraînée par l'accord de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et d'autres producteurs pour réduire leur production en est la preuve, mais l'enthousiasme des marchés s'est atténué avec le temps», a-t-il détaillé. L'accord, qui engage ses participants sur les six premiers mois de l'année et qui a été conclu pour permettre au marché de retrouver l'équilibre, n'a pas suffi à entamer les réserves américaines, alors que les producteurs indépendants de pétrole non conventionnel ont profité de la hausse des prix pour relancer leurs extractions. Certains analystes restaient cependant confiants sur le plus long terme. «Nous nous attendons à ce que les prix de l'or noir se stabilisent sur les prochains mois. Les membres de l'Opep ont fait preuve de discipline en respectant l'accord, et les réserves américaines devraient se stabiliser bientôt quand les raffineries augmenteront la cadence», a estimé Richard Turnell, analyste chez Black Rock. Agences

Marchés publics

## Impératif de dénoncer les dépassements potentiels

Les participants à une journée d'étude sur la concurrence dans les marchés publics, tenue à Boumerdès, se sont accordés sur l'impératif de dénoncer les dépassements potentiels enregistrés dans ces espaces, auprès de la justice et du Conseil de la concurrence. Des intervenants à cette journée, organisée sous le thème «Pour une concurrence loyale et transparente dans la signature des marchés publics», ont souligné l'importance pour l'opérateur économique, qui se croit lésé dans un marché public, de dénoncer ce fait afin de restituer ses droits et lutter contre ces dépassements sanctionnés par la loi. Mohamed

Serdoune, directeur central au ministère du Commerce, a déploré, à l'occasion, le peu de plaintes et recours introduits en la matière par les opérateurs économiques lésés dans leurs droits, en dépit du fait, a-t-il dit, que les principes de concurrence consacrés par la loi sur les marchés publics 15/247, garantissent la protection de l'opérateur et l'égalité entre toutes les parties. Il a, en outre, cité un nombre de signes précurseurs de la présence de connivences dans des marchés publics, dont le nombre très réduit des entreprises dans le marché en question, ainsi que le prix proposé par le soumissionnaire, outre la

participation constante d'un nombre d'opérateurs sans l'obtention du marché. Mounia Djallia, professeur à l'Université de Boumerdès a, pour sa part, abordé les mécanismes d'activation de la concurrence, lors de la présentation des offres, citant, entre autres, la nécessité de constitution d'une commission lors de l'ouverture des plis, l'évaluation des offres par des employés compétents et l'application du principe de l'égalité dans le traitement des offres. La manifestation est inscrite au titre d'un plan de travail du ministère du Commerce, s'étalant de 2015 à 2019, et visant à informer les opérateurs et débattre, avec eux,

sur différents sujets relatifs aux textes de loi régissant la concurrence, les pratiques commerciales, les marchés publics, l'organisation et la régulation du marché, ainsi que l'impact de la spéculations sur les prix et la facturation. La journée, marquée par la présence de responsables de nombreux organismes publics, chefs de daïras, secrétaires généraux des communes et daïras, en plus d'opérateurs commerciaux et industriels de la wilaya, a vu l'animation d'une série de communications thématiques, suivies de débats.

Safia T./APS

Du 2 au 5 avril à Oran

## Premier salon international de textile et de mode

Un premier salon international de textile et de mode «Textile-expo» sera organisé du 2 au 5 avril à Oran, avec la participation de 150 exposants, a-t-on appris des organisateurs. Cette manifestation, qui se tiendra au Centre des conventions d'Oran (CCO) «Mohamed-Benahmed», verra la participation de plus de 90 exposants étrangers de la Tunisie, du Portugal, de la Turquie, de la Chine, de l'Inde et des Etats-Unis d'Amérique

(USA), selon la même source. Ce salon, organisé par la Sarl «cg com Event» sous le patronage du ministère de l'Industrie et des Mines et en collaboration avec la wilaya d'Oran, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oranie (Ccio) et l'Union générale des travailleurs algériens (Ugta), constituera un espace de promotion de la production nationale dans ce domaine, d'échange d'expériences et de prospection de

marchés, a-t-on souligné. Un riche programme a été concocté pour la circonstance, comportant des conférences et des défilés de mode, en plus de l'exposition de différents produits de textile, de cuir, de prêt-à-porter, de matières premières, d'équipements et d'accessoires, a-t-on indiqué. Les conférences seront animées par des spécialistes reconnus mondialement et aborderont des thèmes traitant, entre autres, de l'innovation dans le

domaine de textile, de la redynamisation de ce secteur, des solutions technologiques dans les domaines du textile et du cuir, des derniers cris de mode, du partenariat algéro-tunisien dans le domaine et des entreprises naissantes. Un défilé de mode verra la présence de stylistes et de modélistes d'Algérie et de l'étranger, a-t-on annoncé dans un communiqué de presse.

R. E.

Oran

# Réouverture à la circulation de la route du port

■ Le tronçon de la route du port d'Oran, situé sous le pont Zabana, a été rouvert à la circulation après huit mois de travaux suite à un glissement de terrain.

Par Hatem D.

PH. D. R.

**L**a cérémonie de réouverture de cet axe sensible à grande circulation routière a été effectuée par le wali, en présence du président de l'APW d'Oran, de la directrice des travaux publics de la wilaya, de responsables de la circulation routière de la sûreté de wilaya et de représentants de l'entreprise espagnole qui a réalisé les travaux. Le chef de l'exécutif a remis, à l'occasion, un certificat d'honneur quant à la qualité des travaux repris par cette entreprise, dont notamment ceux ayant trait à la consolidation du terrain et à la réalisation d'un système de drainage pour canaliser les eaux souterraines vers la mer. A la forêt de haï El Menzeh (Oran), le wali a donné le ton pour l'aménagement de cette zone de 120 hectares, dont une partie sera dédiée aux activités sportives et récréatives, insistant les services de la Conservation des forêts d'agréments le site par des plaques indicatrices. Un site verdâtre qui jouxte une cité d'habitation, comme l'a fait observer le wali qui a instruit les services des forêts, de l'urbanisme et de la construction et ceux de la direction du logement de travailler en commun pour achever le muret et les trottoirs avant de réaliser la



clôture qui sera financée par la wilaya. Au chantier de viabilisation de plusieurs quartiers relevant de la commune de Bir El Djir, le wali a insisté sur la livraison des travaux avant octobre 2017. Le wali s'est rendu également sur le chantier de la trémie du 4<sup>e</sup> boulevard périphérique, à hauteur du complexe immobilier Hasnaoui, où des travaux sont en cours. Il s'est enquis également des travaux d'aménage-

ment du «boulevard des Lions» longeant cette cité, portant notamment sur le terrassement, le revêtement de la chaussée et l'éclairage public. Concernant l'éclairage public, M. Zaalane a instruit les responsables de la compagnie Sonelgaz d'enlever la ligne haute tension qui traverse ce boulevard pour procéder à la mise en place de candélabres. A haï Essabah, le wali a inauguré une salle de gymnas-

tique avant de visiter le chantier d'un parking à quatre étages (394 places), invitant le maire de Sidi Chahmi à lancer aussitôt sa mise en adjudication. A haï «Usto», le chef de l'exécutif a donné le coup d'envoi des travaux de réhabilitation d'une station de taxi inter-wilaya et de bus extra-muros avant de se rendre à haï Benarba (ex-Rocher), à l'ouest de la ville d'Oran, où il s'est enquis des travaux de viabi-

lisation de ce site d'habitat, une greffe urbaine qui connaît de nombreux travaux d'aménagement pour soigner l'image hideuse qui lui colle mal à la peau. A haï Bouamama mitoyen, il a procédé à l'installation de l'entreprise devant réaliser une aire de jeux et a donné des instructions fermes aux services concernés pour l'évacuation et la démolition d'une friche appartenant à une filiale de Sonelgaz pour édifier aux lieu et place un terrain de football longeant la RN 2. Lors d'un point de presse à l'issue de cette visite d'inspection, le wali a indiqué que l'Etat avait accordé une enveloppe financière de 2,5 milliards DA pour terminer le reste des travaux du village olympique à haï Belgaïd, à l'est d'Oran, assurant que la première tranche des travaux est couverte financièrement. Une enveloppe financière de 5,9 milliards DA sera débloquée également pour la réalisation du village méditerranéen à Bel Gaïd (Bir El Djir) pour les Jeux méditerranéens 2021, a-t-il ajouté.

H. D./APS

Bouïra

## Seize projets consacrés à l'industrie agroalimentaire à Dirah

**S**eize projets d'investissement sont consacrés à l'industrie agroalimentaire au niveau de la zone d'activité de Dirah (sud de Bouïra), a indiqué le wali, Mouloud Chérifi, lors d'une visite de travail effectuée dans cette région de la wilaya. «Nous avons décidé de dédier les 16 lots de la zone d'activité de Dirah à l'investissement agroalimentaire après la réticence des premiers investisseurs auxquels des terrains ont été attribués depuis 2015 pour la réalisation de leurs différents projets, mais aucun d'eux n'a démarré à ce jour», a expliqué M. Chérifi. Sur les différents sites de la zone, le premier magistrat de la wilaya a donné de fermes instructions au responsable de l'agence foncière, Ali Mansouri, et aux autres responsables concernés de procéder directement et rapi-

dement à l'annulation des décisions d'attribution octroyées auparavant à ces investisseurs récalcitrants pour pouvoir attribuer ces terrains aux investisseurs de l'agroalimentaire. Dans ce cadre, M. Chérifi a insisté sur l'impératif de donner la priorité aux investisseurs et porteurs de projets de la région de Dirah et de Sour El-Ghouzlane (sud de Bouïra). La priorité doit être donnée aux jeunes investisseurs de Dirah et de la région, à encore insisté le wali au cours de cette visite, qui lui a permis d'inspecter les différents chantiers de développement en cours de réalisation dans cette commune. Située à proximité de la Route nationale n° 08 reliant le sud de la wilaya de Bouïra aux régions des Hauts-Plateaux comme M'sila, Bordj Bou-Arréridj ainsi que Médéa, la zone d'acti-

vité de Dirah ne nécessite pas de viabilisation puisqu'elle est dotée de toutes les commodités nécessaires, a assuré le chef de l'exécutif. Depuis son installation à la tête de la wilaya de Bouïra, le même responsable suit de très près tous les investissements engagés à Bouïra après l'installation d'une commission qu'il préside et qui est chargée d'élaborer des rapports réguliers et quotidiens sur la situation des projets de l'industrie et de l'agriculture. Pour booster ces projets, le wali rencontre régulièrement les investisseurs locaux pour les inciter et les encourager à se lancer en vue de donner une nouvelle impulsion à l'économie dans cette région du centre du pays.

Lydia O./Agences

Tissemsilt

## Lancement prochain de la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées

**L**es travaux de réalisation d'une station d'épuration des eaux usées à proximité de la localité de Selmana, dans la commune de Layoune (Tissemsilt), seront lancés prochainement, a annoncé le wali. Lors d'une visite d'inspection dans la commune de Layoune, Abdelkader Benmessaoud a souligné que ce projet de station technique est important dans la mesure où il contribue à la prévention contre les maladies à transmission hydrique (MTH) et à la protection de l'environnement et des nappes

phréatiques contre la pollution. Une enveloppe de 85 millions DA est consacrée à ce projet de station d'une capacité de traitement de 400 mètres cubes d'eaux usées par jour et dont les eaux épurées seront destinées à l'irrigation de 100 hectares de terres agricoles réservées à l'arboriculture fruitière. D'autre part, le wali a fait part de la reconversion de l'ancien siège de la garde communale, situé dans cette localité à proximité du chemin de wilaya (CW 77), en poste avancé de la Protection civile. Le chef de

l'exécutif de la wilaya a annoncé le lancement prochain des travaux d'aménagement et de réalisation de réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité et de voirie au profit de 200 habitations rurales groupées de cette localité, ainsi que l'octroi d'un quota supplémentaire de 60 aides à l'habitat rural à des habitants de la localité de Mekisseba relevant de la commune de Layoune, ajoutant qu'il sera procédé à l'aménagement au profit de 100 habitations rurales dans cette bourgade. Au douar «El Messahlia» rele-

vant de la commune de Theniet El Had, le wali a demandé de prendre en charge les préoccupations locales concernant l'AEP, l'éclairage public et la rénovation de la route. La visite a été marquée également par la présentation d'un projet d'une huilerie dans le cadre de l'investissement privé à Selmana, la mise en service d'une salle de soins au douar «Ain Echqok» et l'inspection d'une exploitation d'élevage bovin et d'une minoterie privée dans cette agglomération rurale.

N. F.

## Mascara Raccordement de 274 écoles primaires au réseau internet

**L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE** de Mascara de Algérie Télécom (AT) a achevé le programme de raccordement au réseau internet de 274 écoles primaires, à titre gracieux, a-t-on appris du chargé de communication de cette unité. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'application de la convention signée entre Algérie Télécom et les ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur et des Collectivités locales, a indiqué Djamel Derrar. Parmi les écoles bénéficiaires, trois situées dans les communes d'Ain Frah, Sidi Abdeldjebbar et Sehaïlia ont été raccordées au mois de mars courant, a-t-on signalé. L'opération se poursuit pour faire profiter d'autres écoles en parallèle avec la mise en place de la nouvelle technologie Multi Service Access Node (MSAN) à travers différentes communes de la wilaya, a-t-on fait savoir, soulignant que le raccordement à l'internet pourra contribuer à l'enrichissement des connaissances des élèves et des enseignants. D'autre part, AT a procédé en 2016 au raccordement de neuf antennes administratives au réseau de fibre optique, portant le nombre total à 81 antennes dans la wilaya bénéficiant de ce service dont une majorité dans les zones rurales et éloignées, a-t-on ajouté. **R. E.**



## Sahara occidental

# La récente décision du CPS de l'UA est «une victoire et un succès»

■ Le Conseil des ministres sahraoui a salué la récente décision du Conseil de l'Union africaine pour la paix et la sécurité (CPS) sur la question sahraouie, dans laquelle il a appelé à l'engagement immédiat de pourparlers directs et sérieux, sans conditions préalables, pour surmonter l'impasse actuelle qui bloque le règlement du conflit au Sahara occidental, affirmant qu'il reste activement saisi de la question.



Ph. : DR

Par Halim T.

Le Conseil des ministres, réuni dimanche sous la présidence du président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, a souligné que la récente décision du Conseil de Paix et de Sécurité concernant les développements de la cause sahraouie est «une victoire et un succès pour la cause sahraouie», indiquant que l'absence du Maroc de la réunion du CPS de l'UA et son opposition à la participation de la RASD à la réunion des ministres des finances à Dakar, «réflètent les véritables intentions du régime contre l'unité et l'harmonie de l'Union africaine». Le CPS de l'UA avait exprimé, lors de sa 668<sup>e</sup> réunion tenue le 20 mars 2017 à Addis-Abeba (Ethiopie), sa préoccupation face à l'échec de

tous les efforts visant à trouver une solution au conflit au Sahara occidental, appelant la Commission de l'UA à ouvrir immédiatement un Bureau de l'UA à Laâyoune, au Sahara occidental occupé. Le CPS a en outre décidé de renforcer le mandat de l'ancien Président du Mozambique, Joaquim Chissano, nommé Haut représentant de l'UA pour le Sahara occidental, avec pour mandat de faciliter des pourparlers directs entre la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et le Maroc et de mobiliser les efforts nécessaires de l'Afrique et de l'ONU à cet effet. Le CPS a annoncé, dans son communiqué à l'issue de sa réunion sur la situation au Sahara occidental, la première du genre depuis adhésion du Maroc à l'UA, la réactivation du Comité ad hoc des chefs d'Etat et de gouvernement sur le

conflit au Sahara occidental, créé en application de la résolution adoptée lors de la 15<sup>e</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA (Orignisation pour l'Union africaine), qui s'est tenue à Khartoum (Soudan) du 18 au 22 juillet 1978. Le CPS a également rappelé les dispositions pertinentes de l'article 4 de l'Acte constitutif de l'UA qui évoque, entre autres, le règlement pacifique des conflits entre les Etats membres de l'Union, soulignant qu'il est impératif d'engager immédiatement des pourparlers directs et sérieux entre le Front Polisario et le Maroc, sans conditions préalables et conformément à l'article 4 de l'Acte constitutif. Le Conseil a regretté l'absence du Maroc lors de cette réunion, un premier test «raté» par Rabat, selon le chef de la diplomatie

sahraouie. Par la même occasion, le CPS a lancé un appel aux Nations unies et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elles apportent leur plein appui aux efforts africains visant à surmonter l'impasse actuelle dans le processus de règlement du conflit au Sahara occidental, soulignant qu'il a décidé d'examiner régulièrement la situation au Sahara occidental, sur la base de mises à jour et des recommandations fournies par le Président de la Commission de l'UA et le Haut Représentant de l'UA pour le Sahara occidental. Le CPS a décidé également d'effectuer une mission sur le terrain au Sahara occidental au cours de l'année 2017, indiquant qu'il attend avec intérêt le renouvellement du mandat de la Mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental (Minurso) qui prendra fin le 30 avril 2017, conformément à la décision 2285 (2016) du 29 avril 2016. Dans ce sens, le CPS a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre les mesures nécessaires pour que la Minurso puisse de nouveau exercer pleinement ses fonctions, afin qu'elle supervise efficacement l'accord de cessez-le-feu et d'éviter la reprise des violations, demandant, à cet effet, au Conseil de sécurité d'attribuer à la Mission un mandat en matière de droits de l'Homme, en tenant compte de la nécessité d'en assurer un suivi indépendant et impartial dans les territoires occupés. «Le Conseil demande également au Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme de prendre les mesures appropriées à cet égard», selon le document, appelant, en outre,

la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (Cadhp) à entreprendre, dans les meilleurs délais possibles, une mission au Sahara occidental, afin d'évaluer la situation des droits de l'Homme et de formuler des recommandations au Conseil, sur la base des résultats de sa visite dans la région en septembre 2012. A cet égard, le Conseil exhorte les deux Etats membres à coopérer pleinement avec la mission de la Cadhp. H. T./APS

## Mauritanie Un ancien président appelle à la résistance au «coup d'Etat constitutionnel»

L'ANCIEN PRÉSIDENT mauritanien, Sidi Oud Cheikh Abdellahi, a appelé à la résistance au «coup d'Etat Constitutionnel», après la décision du président Mohamed Oud Abdel Aziz d'organiser un référendum pour adopter son projet de modification de la Constitution qui a été rejeté par le Sénat. Sidi Oud Cheikh Abdellahi, qui s'exprimait dans un communiqué reçu à Akhbar, a dit : «Si le chef de l'Etat (Mohamed Oud Abdel Aziz) persiste dans sa violation de la Constitution, je pense qu'il sera du devoir de tous les citoyens libres, épris des valeurs démocratiques et soucieux de l'avenir de leur pays, quelle que soit leur obédience politique – y compris moi-même – de faire ce qui est de leur possibilité pour résister au coup d'Etat constitutionnel et pour le faire avorter». «Depuis ma démission suite au coup d'Etat de 2008 qui m'a empêché de poursuivre mon devoir constitutionnel, j'avais décidé de me contenter d'observer la situation du pays et de m'empêcher de faire des déclarations publiques. Car je souhaitais de la réussite à tous les courants politiques qui œuvraient au service du peuple», a indiqué l'ancien chef de l'Etat mauritanien. Et à Sidi Ould Cheikh Abdellahi d'ajouter : «J'avais décidé d'observer le silence tant que la paix sociale n'est pas menacée. Aujourd'hui je suis choqué de constater que le pays est au bord du gouffre après l'annonce du président de faire recours à l'article 38 pour modifier la Constitution après son échec au Parlement».

R. M.

S. D./Alakhbar

## Tunisie

## Un appel pour que les femmes puissent épouser des non musulmans

Une circulaire de 1973 interdit le mariage des musulmanes avec des non musulmans, alors que les hommes ne sont pas concernés par une telle restriction. Une inégalité dénoncée par un collectif d'associations. C'est un texte qui date de l'ère Bourguiba, mais qui ne reflète pas les efforts pour l'émancipation féminine du premier président de la République tunisienne. Depuis 1973, une circulaire du ministère de la Justice empêche la célébration du mariage des Tunisiennes musulmanes avec des non musulmans. Tandis qu'aucune interdiction de ce type n'existe pour les hommes. Une soixantaine d'associations ont lancé ce lundi un appel à la retirer. «Il est aujourd'hui inadmissible qu'une simple circulaire, de valeur juridique quasiment nulle (...), commande la vie de milliers de Tunisiennes», a martelé,

lors d'une conférence de presse, Sana Ben Achour, juriste et présidente de l'association Beity.

### Un certificat de conversion exigé du futur époux

Un certificat de conversion du futur époux est actuellement exigé pour le mariage de toute Tunisienne, considérée a priori comme musulmane et désireuse d'épouser un non musulman. Si elle se marie à l'étranger avec un non musulman sans ce papier, son mariage ne peut être enregistré en Tunisie. Il n'existe pas de statistiques fiables et précises sur ces situations, mais ce texte «remet en cause un droit fondamental pour tout être humain : le choix libre du conjoint (...)». Cette prohibition est une souffrance pour des mil-

liers de Tunisiennes et leurs familles, qui sont privées de leur droit fondamental à la sécurité juridique», déplore le collectif dans un communiqué.

### En contradiction avec la Constitution de 2014

Pour Wahid Ferchichi, de l'Association tunisienne de défense des libertés individuelles (Adli), il est déjà problématique que la circulaire identifie ces Tunisiennes comme étant musulmanes, alors qu'«aucun certificat ne prouve la religion» en Tunisie. Et la circulaire est en contradiction avec la Constitution adoptée trois ans après la Révolution de 2011. Ce texte prône la liberté de conscience et l'égalité entre les citoyens.

R. M.

S. D./Alakhbar



Afrique du Sud

# Décès d'Ahmed Kathrada, vétérans de l'anti-apartheid

■ Le discret vétéran de la lutte anti-apartheid, Ahmed Kathrada, compagnon de cellule de Nelson Mandela dans la prison de Robben Island, est décédé hier en Afrique du Sud à l'âge de 87 ans, suscitant une avalanche d'hommages.

Par Ali O.

Ancien député et conseiller du président Mandela pendant son seul mandat à la tête de l'Afrique du Sud (1994-1999), ce fils d'immigrés indiens faisait partie du premier cercle des dirigeants historiques du Congrès national africain (ANC). Surnommé «Oncle Kathy», il s'était notamment illustré à la fin des années 1980 lors des négociations entre l'ANC et le régime blanc qui ont abouti au début des années 1990 à la chute de l'apartheid et aux premières élections libres du pays en 1994. Hospitalisé au début du mois pour une opération au cerveau, l'état de santé d'Ahmed Kathrada s'était dégradé ces derniers jours. La Fondation Ahmed-Kathrada a annoncé hier matin dans un communiqué qu'il s'était éteint «en paix» à l'hôpital Donald-



Gordon de Johannesburg. Une des dernières figures encore vivantes de la lutte historique contre l'apartheid, l'ex-archevêque du Cap Desmond Tutu, a salué la mémoire «d'un homme

d'une gentillesse, d'une modestie et d'une ténacité remarquables». «Il a un jour écrit au président (Mandela) pour lui dire qu'il ne se considérait pas comme assez important pour mériter un honneur important», a poursuivi le prix Nobel de la Paix, 85 ans. Un hommage officiel lui sera rendu et les drapeaux du pays ont été mis en berne jusqu'au soir de ses obsèques, ont annoncé les services du président Jacob Zuma. «C'est une grande perte pour l'ANC, plus largement pour le mouvement de libération et l'Afrique du Sud», a déploré le

directeur de la Fondation Ahmed-Kathrada, Neeshan Balton. «Le camarade Kathy était une bonne âme, humaine et humble», a réagi son compagnon d'armes Derek Hanekom. «C'était un révolutionnaire déterminé qui a voué sa vie entière au combat pour la liberté dans notre pays», a-t-il ajouté. Né le 21 août 1929 dans une petite ville de ce qui était alors la province du Transvaal occidental, dans une famille d'immigrés indiens de confession musulmane, il avait quitté l'école à 17 ans pour participer à la lutte contre les lois sur l'habitat séparé. Ahmed Kathrada avait été arrêté en 1963 avec Nelson Mandela, Walter Sisulu et une partie de l'état-major de l'ANC dans leur QG clandestin de Johannesburg et inculpé de sabotage. Condamné l'année suivante à la réclusion à perpétuité lors du fameux procès de Rivonia, il a rejoint le pénitencier de Robben Island et n'est sorti de prison que vingt-six ans plus tard. «Il a été ma force en prison, mon guide dans la vie politique et le pilier de ma force dans les moments difficiles de ma vie. Maintenant il est parti», a déclaré un de ces codétenus à Robben Island, Laloo «Isu» Chiba, 86 ans. Depuis sa retraite politique en 1999, Ahmed

Kathrada dirigeait la fondation qui porte son nom pour lutter contre les inégalités. Il était exceptionnellement sorti de sa réserve politique l'an dernier pour déplorer le chemin pris par l'ANC sous le règne de l'actuel président Jacob Zuma, mis en cause dans une série de scandales de corruption, et pour réclamer sa démission. «Cher camarade président, ne pensez-vous que rester président ne va que contribuer à aggraver la crise de confiance dans le gouvernement du pays ?», avait-il écrit dans une lettre ouverte. Malgré cette sortie très polémique, la mort d'Ahmed Kathrada a suscité l'hommage unanime de la classe politique sud-africaine. L'ANC a déploré la disparition d'un «chef dont le service à son pays restera gravé à tout jamais». «Sa vie est une leçon d'humilité, de tolérance, de résilience et d'engagement tenace», a ajouté le parti au pouvoir depuis 1994. «Oncle Kathy, comme on l'appelait affectueusement, incarnait un sens profond de la compassion et un engagement déterminé en faveur de la vraie justice», a renchéri Mmusi Maimane, chef du principal parti d'opposition, l'Alliance démocratique.



## Points chauds Spectacle

Par Fouzia Mahmoudi

Si Nicolas Dupont-Aignan avait beaucoup fait parler de lui après son départ d'un plateau télé de TF1 pour protester contre la politique de la chaîne qui avait décidé d'organiser le premier débat de la présidentielle avec les cinq candidats les plus populaires, excluant donc le candidat de Debout la France, c'est au tour de France 2 de s'attirer les foudres d'un autre prétendant à l'investiture suprême. Jean-Luc Mélenchon a exprimé cette semaine sa colère envers la chaîne publique. Sur son blog, le candidat s'agace de la date choisie par France 2 pour organiser son grand débat de la présidentielle, le 20 avril prochain. «Elle ne me convient pas et je n'en suis pas d'accord (...), indique-t-il. En effet, il faut savoir que les dates sont fixées par les chaînes qui ne consultent personne à ce sujet et se soucient comme d'une guigne de notre propre emploi du temps et de notre planification de campagne, qu'il s'agisse de déplacements, de réservation de salles, ou éventuellement d'autres rencontres médiatiques», écrit-il. «La date est annoncée et nous sommes en quelque sorte sommés de nous y plier sous peine de passer pour je ne sais quel affreux déserteur qui mépriseraient ses concurrents et les téléspectateurs. Dans le cas de France 2, le pire est atteint. La chaîne ne s'est pas demandée si nous sommes d'accord pour mettre en jeu toute notre campagne 48 heures avant le vote, ni ce que nous avions prévu de faire à cette date, ni s'il est décent et conforme qu'une campagne électorale s'achève par un événement auquel il est impossible de répliquer le cas échéant». Jean-Luc Mélenchon ajoute : «Tenons compte des pratiques de la chaîne telle qu'on peut les observer dans le déroulement de l'odieuse "Émission politique", véritable traquenard qui fonctionne seulement comme un spectacle, dont la volonté de mise à mort est tellement évidente qu'elle est insupportable même quand un de nos adversaires y est soumis ! Il me paraît donc essentiel de ne pas accepter d'être réduit de cette façon grossière en "chair à buzz". Et encore moins de permettre à une équipe trop bien connue pour sa fascination pour le seul spectacle de dominer la conclusion d'une campagne de cette importance. En toute hypothèse, pour ma part je ne crois pas possible de participer à une émission de cette nature au-delà du lundi 17 avril, compte tenu de mon programme d'activité et de la construction de ma campagne». Reste à savoir si le tribun maintiendra sa position jusqu'au bout où s'il finira par céder de crainte de laisser à ses opposants la possibilité de toucher des millions de téléspectateurs dont sûrement une grande partie est encore indécise sur le vote du 23 avril. Surtout lorsque l'on sait que le débat de TF1 a réuni près de 10 millions de téléspectateurs et donc tout autant d'électeurs potentiels.

F. M.

## États-Unis

### Les «villes sanctuaires» indignées par les rétorsions

Les deux plus grandes villes des États-Unis, New York et Los Angeles, ont vigoureusement rejeté l'annonce lundi par l'administration Trump de la suppression prochaine de financements aux villes qui continueraient de protéger leurs habitants sans-papiers. «Les dernières menaces du président Trump n'y changeront rien. Nous resterons une ville d'accueil des immigrés qui ont aidé à faire de notre ville la grande métropole la plus sûre du pays», a réagi le maire de New York, Bill de Blasio. Le maire a également promis de se «battre agressivement en justice» contre une «administration trop zélée, obsédée par la xénophobie et les divisions inutiles». Le ministre de la Justice, Jeff Sessions, a averti lundi que les villes et les États américains qui refusent de coopérer avec les autorités fédérales pour la mise en œuvre des lois sur l'immigration, se verront bientôt couper les subventions de la justice fédérale. Le gouvernement central est particulièrement irrité par les autorités locales des villes dites «sanctuaires», qui refusent de livrer à la police aux frontières, en vue de leur expulsion, des étrangers tout juste interpellés ou qui ont purgé une peine dans une pri-

son d'État. «Le mépris de la loi doit cesser», a déclaré le ministre Jeff Sessions, lors d'une conférence de presse à la Maison-Blanche. Il a cité le cas d'une femme de 32 ans tuée par balle il y a deux ans à San Francisco, son meurtrier étant un clandestin au lourd casier judiciaire, qui avait été expulsé cinq fois des États-Unis. Quelques semaines avant les faits, cet homme avait été remis en liberté à San Francisco malgré une demande de maintien en détention du service des douanes et de l'immigration, qui souhaitait l'expulser une nouvelle fois. «De telles pratiques ne peuvent continuer. Elles nuisent à la sécurité de notre pays en permettant à de dangereux criminels de revenir dans la rue», a affirmé Jeff Sessions. A défaut, a-t-il poursuivi, ces villes et États frondeurs seront privés de subventions fédérales, y compris celles dont le versement a déjà débuté. «Les valeurs de Los Angeles ne sont pas à vendre, et il existe des protections constitutionnelles contre ce genre d'actions punitives et contre-productives», a de son côté répliqué le maire de Los Angeles, Eric Garcetti. «Couper les fonds pour nos services de secours, pour notre port et aéro-

port, pour le contre-terrorisme, contre la criminalité (...) ne sert personne», a-t-il ajouté. Plus de 200 villes et 300 juridictions locales américaines revendiquent ce statut de sanctuaire, parmi lesquelles Los Angeles, New York, Chicago ou Philadelphie. Ces villes affirment haut et fort leur volonté d'empêcher les expulsions de clandestins, estimés à quelque 11 millions aux États-Unis. Leurs élus assurent que pousser encore davantage dans la clandestinité des étrangers entrés illégalement a des effets néfastes, ces personnes n'osant plus contacter la police. La ville de San Francisco avait déjà déposé plainte, fin janvier, contre le président Donald Trump, après la publication d'un décret annonçant des sanctions financières contre les villes sanctuaires. La ville de Miami avait au contraire décidé d'obtempérer et d'abandonner cette politique de sanctuaire. Depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, les autorités américaines ont accentué la répression de l'immigration illégale, en soutenant qu'elle alimentait la criminalité, même si aucune étude sérieuse ne le prouve.





TNA

# Vibrant hommage à Nouria, doyenne des comédiennes

■ Un hommage appuyé a été rendu lundi soir, à Alger, à la doyenne des comédiennes algériennes, Nouria, par l'Association artistique et culturelle du «3<sup>e</sup> Millénaire», à l'occasion de la Journée mondiale du théâtre, célébrée le 27 mars de chaque année.

Par Adéla S.

Le public du Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (Tna) est venu nombreux manifester sa grande reconnaissance à celle qui aura consacré plus de 50 ans de sa vie à servir la culture algérienne, tant au théâtre qu'à la télévision et au cinéma.

Accueillie telle une souveraine dans un cérémonial mené avec brio par l'ensemble «Rayane Déco», Nouria fit une entrée triomphale dans la salle Mustapha-Kateb du Tna, transportée, au son de la «zorna», par huit danseurs en tenues traditionnelles et aux rôles de «serviteurs» sur un trône orné de dorures (El-Amaria).

Durant une trentaine de minutes, l'assistance a pu redécouvrir le parcours exceptionnel de l'artiste, à travers un documentaire qui est revenu sur ses débuts, la montrant dans différents rôles aux personnages populaires et universels, qu'elle a interprétés devant des monuments du théâtre et du cinéma algériens, à l'instar de Rouiched, Ali Abdoun El Hadj Aderrahmane et Yahia Benmabrouk (l'inspecteur Tahar et l'apprenti).

La troupe de musique folklorique «Forsane Maghnia» et ses sept percussionnistes, venue de la frontière ouest, est ensuite intervenue avec quelques pièces dans le genre M'dih, exécutées dans un élan envoûtant, à travers des chants en chœur et la puissance des rythmes ternaires, rendus par les sonorités percutantes du tambour et plusieurs derboukas et karkabous.

Le chanteur Salim Chaoui, très applaudi par les spectateurs, a choisi d'apaiser l'ambiance avec deux de ses poésies, aux rimes simples, déclamées sur un fond musical sans rythme dans un hommage qu'il a d'abord rendu à Nouria, puis à la «maman».

Accompagné par le directeur de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda), Sami Bencheikh El-Hocine, et le directeur du Tna, Mohamed Yahiaoui, le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, est ensuite monté sur scène pour remettre à l'artiste, mise à l'honneur, la médaille de mérite, le trophée honorifique et une couronne symbolique par laquelle Sid Ali Bensalem, président de l'Association du «3<sup>e</sup> Millénaire» a voulu «consacrer Nouria,

«Doyenne des comédiennes algériennes».

Dans une cérémonie digne des grandes célébrations de stars, plusieurs anciens et jeunes comédiens, également présents, ont tenu à témoigner leur gratitude à «Khalti Aïcha», comme l'a si bien rappelé le comédien Ammar Maroufi qui a ravivé un extrait d'anthologie de la pièce «Les concierges» de Rouiched, s'adressant à Nouria pour lui demander «Kach Khobz yabès» (y aurait-il du pain dur).

«Durant cet hommage, j'ai passé en revue tout mon parcours militant et artistique (...), j'éprouve un sentiment fort de bonheur et de devoir accompli», a déclaré Nouria, à l'issue de la cérémonie.

Auparavant et à l'occasion de la Journée mondiale du théâtre, un texte retraçant l'évolution du théâtre algérien a été déclamé par la voix en «off» du metteur en scène et membre de la commission artistique du Tna, Haider Benhassine.

Née en 1921, Nouria Kazdarli, de son vrai nom Nouria Benaida, est venue en 1939 s'installer à Alger avec son mari Mustapha Bouhrir, connu sous le nom d'artiste de Mustapha Kazdarli, avec



lequel elle fera ses débuts en 1945, aux côtés de Taha El Amiri et Mustapha Badie, pour rejoindre ensuite la troupe du

FLN en Tunisie.

Nouria a souvent interprété le rôle d'une mère au foyer typiquement algérienne avec sa nature simple et ses traditions matriarcales et joué dans plus de 200 pièces de théâtre, 160 téléfilms et 4 longs métrages.

L'hommage consacré à Nouria Kazdarli a été organisé en collaboration avec l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda) et le Tna, A. S./APS

—Projet pour Amazon/Adaptée du roman «The Underground Railroad»—

## Le réalisateur de «Moonlight» va tourner une série

Le réalisateur de «Moonlight», Oscar du meilleur film, va réaliser pour la plateforme de diffusion vidéo en ligne d'Amazon une série adaptée du roman «The Underground Railroad» sur l'époque de l'esclavage aux Etats-Unis, selon un communiqué publié lundi.

Amazon supervise la production de cette série dirigée par le metteur en scène noir Barry Jenkins qui, outre le trophée du meilleur film, a également été récompensé, en février, de l'Oscar de la meilleure adaptation pour «Moonlight».

Le programme sera co-produit par la société de production de Barry Jenkins, Pastel, ainsi que par celle de l'acteur améri-

cain Brad Pitt, Plan B, qui avait travaillé sur «Moonlight». «The Underground Railroad», de l'écrivain américain Colson Whitehead, est un roman qui s'inspire du réseau de routes et chemins secrets, avec caches et refuges, qui permettait aux esclaves en fuite de rejoindre les Etats du nord des Etats-Unis ou le Canada pour accéder à la liberté.

Le réseau s'appuyait sur des centaines de personnes et aurait permis à plusieurs dizaines de milliers de Noirs d'échapper à l'esclavage. La «conductrice» la plus célèbre de ce maillage est sans doute Harriet Tubman, une ancienne esclave qui convoyait des centaines de personnes malgré le danger.

La principale originalité du livre «The Underground Railroad» est qu'il imagine l'existence d'un véritable réseau ferré souterrain («underground railroad»), qui n'a jamais vu le jour en réalité.

«The Underground Railroad» a été un succès d'édition, vendu à plus de 800 000 exemplaires aux Etats-Unis et valu à Colson Whitehead, qui est noir, le National Book Award, l'un des prix littéraires américains les plus prestigieux.

«Préserver le spectre et la grandeur d'une telle histoire nécessite une approche audacieuse et innovante, et nous avons trouvé, avec Amazon, un partenaire dont l'attachement à la narration et à la liberté de forme est

Avec le producteur d'Adèle

## Paul McCartney travaille sur un nouvel album

Paul McCartney a révélé qu'il travaillait sur un nouvel album avec Greg Kurstin, le producteur qui a aidé la chanteuse britannique Adele à sortir son hit mondial «Hello».

Lors d'une interview à la radio ce week-end, l'ancien Beatle a dit être «au milieu» d'un nouvel album, qui sera son premier depuis 2013.

Il a précisé collaborer avec le producteur américain Greg Kurstin, qui a coécrit «Hello», la ballade au piano qui a fait du dernier opus d'Adele un succès planétaire. Le producteur a aussi travaillé avec la chanteuse aus-

tralienne Sia ou l'icône du rock alternatif Beck.

«Ma seule inquiétude c'est que les gens vont se dire : «Oh, Paul McCartney va chanter le thème du mois», a expliqué Paul McCartney dans cette interview à BBC Radio 6 Music. «Je suppose que vous pensez toujours le pire de lui (le producteur), mais c'est un gars génial».

A 74 ans l'artiste a aussi dit ne pas se soucier de l'image qu'il laissera, après les décès ces derniers mois de légendes comme David Bowie ou Prince. Mais il a raconté que son ancien compère des Beatles John

Lennon, assassiné devant chez lui à New York en 1980, lui avait un jour posé une question sur ce sujet.

«C'était marrant parce qu'on n'aurait jamais imaginé que John aurait la moindre inquiétude à ce propos. Mais c'est quelque chose qui inquiète les gens : vous vous demandez ce que les autres diront. Garderont-ils les commentaires négatifs ? Ou les plus flatteurs ? (...) Heureusement ça n'aura pas d'importance parce que je ne serai plus là». Paul McCartney a aussi rendu hommage à Chuck Berry, pionnier du rock'n roll dis-

paru il y a une dizaine de jours.

«On a beaucoup copié son style à la guitare, il a eu une énorme influence», a souligné le chanteur. «Ses paroles pour moi sont comme de la poésie américaine. Elles capturent cet esprit lycéen, le rock'n roll, les voitures...».

Le classique «Come Together» des Beatles s'était largement inspiré de «You Can't Catch Me» de Chuck Berry, ce qui avait provoqué une querelle avec la maison de disque du rockeur.

R. C.

### Rendez-vous culturels

**Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger**  
Mardi 31 mars :

Exposition de mangas à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.

**Galerie d'Arts Aïcha-Haddad (rue Didouche-Mourad, Alger)**  
Jusqu'au 30 mars :

Exposition spéciale Journée de la femme, par Narimane Sadet Cherfaoui et Samia Boumerdassi.

**Galerie d'art Dar El-Kenz (Chéraga, Alger)**  
Du 18 au 31 mars :

Exposition collective «Œuvres récentes» des artistes peintres Moussa Bourdine, Adlane Djefel, Moncef Guita et du sculpteur Nadjib Bensaid. Vernissage le samedi 18 mars à partir de 15h.

**Musée national Ahmed-Zabana (Oran)**  
Jusqu'au 31 mars :

Exposition de peinture de l'artiste Hirech Boumediène.  
**Espacio España de l'Institut Cervantès d'Alger**  
Jusqu'au 30 mars à 18h : Cycle de cinéma «Espace féminin», dans le cadre de la Journée internationale de la femme.



## Coup-franc direct

### Un titre gratuit !

Par Mahfoud M.

Le président de l'ES Sétif, Hassan Hammar, s'inquiète du fait qu'il devra continuer le parcours du championnat sans finance, ce qui sera difficile pour lui, d'autant plus qu'il faudra plus d'argent pour motiver les joueurs qui devront redoubler d'efforts pour garder l'écart sur leurs poursuivants directs. Ainsi, le nerf de la guerre vient à manquer dans les caisses du club sétifien qui doit se démener pour ramener les fonds qu'il faut pour jouer le titre. Comment un club censé jouer les premiers rôles et qui cherche à remporter le titre n'a pas les moyens pour terminer à l'aise la saison ? Cela montre donc que les dirigeants ne font pas convenablement leur travail et ne peuvent pas réunir la somme nécessaire pour aller de l'avant. Une direction doit rassembler les moyens car un championnat demande beaucoup d'argent. Les dirigeants doivent ramener des sponsors qui peuvent financer le club qui ne doit pas se contenter des aides des autorités locales, comme le font actuellement ces responsables du club qui ne cherchent pas à se casser la tête. Le président veut donc un titre gratuit sans verser de l'argent et sans avoir à chercher des ressources financières ailleurs, ce n'est pas évident.

M. M.

Lutte

### La Coupe nationale (cadets individuels) ce week-end

LES ÉPREUVES de la Coupe nationale de luttes associées (cadets individuels) auront lieu vendredi et samedi à la salle OMS Said-Brahimi «Mont blanc» d'Annaba, a-t-on appris auprès de la Fédération algérienne des luttes associées (FALA). Cette manifestation sportive organisée par la Fédération algérienne des luttes associées, verra la participation de plus de 200 jeunes lutteurs cadets (garçons et filles) de 13 wilayas du pays en lutte gréco-romaine et lutte libre. Les épreuves de cette compétition verront le déroulement des combats en éliminatoires et finales dans les catégories de poids (42kg, 46kg, 50kg, 54 kg, 58 kg, 63kg, 69 kg, 76kg, 85kg et 100kg) en lutte gréco-romaine, lutte libre et lutte féminine. A l'issue de cette Coupe nationale, les lauréats de chaque catégorie de poids en lutte libre et gréco-romaine recevront des trophées et médailles.

Championnat d'Afrique des clubs de Volley-ball

### Le NR Bordj Bou-Arreridj

LES VOLLEYEURS algériens du NR Bordj Bou-Arreridj ont terminé à la 3<sup>e</sup> place du Championnat d'Afrique des clubs champions messieurs, en s'imposant devant leurs homologues libyens de Souihly par 3 sets à 0, en match de classement disputé lundi à Tunis. Les Bordjis ont remporté les trois manches sur les scores de 25-21, 25-19 et 25-20. En finale prévue à partir de 17h00, le club tunisien de l'ES Sahel qui s'est imposé aux dépens de Souihly sur tapis vert après une décision de la Confédération africaine de volley-ball (CAVB), affronte la formation égyptienne d'Al Ahly du Caire. La CAVB a également infligé à l'ES Sahel une amende de 3 000 dollars et lui a ordonné d'envoyer une lettre d'excuses à l'équipe libyenne, précisant que dans le cas où le club tunisien n'exécuterait pas ces sanctions, il sera privé de toutes les compétitions continentales. Ces sanctions font suite aux événements qui se sont produits dimanche soir en demi-finale alors que l'ES Sahel menait 14-7 dans le cinquième et dernier set. Les joueurs libyens ont refusé de poursuivre le match et ont quitté le terrain en raison du comportement «irrespectueux» des supporters de l'Etoile.

### Fédération algérienne de handball/AGE Alioui retire sa candidature

LE CANDIDAT Alioui Tahar s'est retiré de la course pour la présidence de la Fédération algérienne de handball (FAHB) dont l'assemblée générale électorale aura lieu samedi prochain, alors que les deux autres candidats sont appelés à compléter leur dossier, a-t-on appris auprès de la commission de candidatures. Les deux autres candidats pour la succession de Said Bouamra à la tête de la FAHB, Khelifi Taoufik et Habib Labane, ont été appelés par la commission pour compléter leurs dossiers de candidature dans les prochaines 24 heures, précise la même source. Sous la présidence de Sid Ahmed Tab, la commission de candidatures s'est réunie lundi pour traiter les

dossiers des candidats pour la présidence et le Bureau exécutif. Une autre réunion est prévue mardi pour finaliser l'opération. Les éventuels recours seront traités mercredi.

Le président de l'US Biskra (Ligue 2 Mobilis de football), Brahim Saou, a affirmé lundi que le nouvel entraîneur Nadir Laknaoui, désigné en remplacement de Mounir Zeghdoud, limogé vendredi, aura comme objectif de décrocher l'un des deux tickets encore en jeu pour l'accession en Ligue 1. Le président Saou a souligné que la décision de mettre fin à la mission de l'ancien coach a été prise à l'unanimité par les membres du conseil d'administration du

## Equipe nationale Quel sélectionneur pour l'EN ?

■ Il semblerait que ce ne soit pas aussi simple que l'on pensait. La désignation d'un nouveau sélectionneur national sera difficile pour le nouveau président de la FAF, Zetchi, qui devra encore discuter avec plusieurs techniciens pour prendre sa décision finale.

Par Mahfoud M.

En effet, après avoir évoqué la piste d'un entraîneur espagnol pour la prise en main de la sélection, il semble qu'elle ait été abandonnée puisqu'on évoque maintenant d'autres noms. Ainsi, on parle de discussions qui auraient été menées avec le coach français Roland Courbis. Même si ce dernier a nié toute discussion avec les dirigeants de la FAF, n'empêche que des signes prouvent qu'il a vraiment discuté avec eux, surtout avec la présence dans le bureau fédéral du président de l'USMA, Rebouh Haddad, qui a travaillé avec ce technicien avec lequel le club algérois a réussi le doublé, le championnat national et la Coupe arabe. Le boss des Rouge et Noir l'aurait donc touché pour le sonder, sachant qu'il est aussi dans le viseur de plusieurs clubs français. Courbis sera-il le prochain sélectionneur des Verts ? Difficile de le croire, étant donné qu'il ne fait pas vrai-



Put pressenti coach national

ment l'unanimité de par son caractère très difficile qui ne risque pas de plaire aux joueurs de l'EN. Une autre piste a également été révélée ces derniers temps, celle de l'entraîneur Belge de l'USMA, Paul Put, qui aurait été approché par Zetchi tout récemment. On croit savoir que le président de la FAF a discuté avec lui en marge d'un match de son club. Mais là aussi

il est peu probable qu'il devienne sélectionneur, lui qui n'a pas brillé avec la formation de Soustara qui traîne la patte et qui ne réussit pas à se positionner dans la course au titre malgré tous les moyens dont il bénéficie. Zetchi devra bien réfléchir avant de prendre une décision définitive.

M. M.

USM Alger

### La famille Haddad ne partira pas

La famille Haddad, propriétaire de l'USM Alger, a affirmé lundi dans un communiqué qu'elle «restera à la tête» du club champion d'Algérie en titre et qu'«aucun changement n'est prévu» à la tête de la Société sportive par actions (SSPA/USMA). «Les informations faisant état d'un éventuel départ de la famille Haddad sont fausses. Il n'y aura pas de changements dans la présidence de la SSPA/USMA», a écrit le club vice-champion d'Afrique 2015 sur son site officiel. Les spéculations sont allées bon train

concernant un éventuel retrait de la famille Haddad des affaires de l'USMA, surtout depuis l'élection de l'un de ses membres, le président du club Rabah Haddad, au sein du nouveau Bureau fédéral de la FAF, car réglementairement parlant, le cumul de ces deux fonctions n'est pas possible. La famille Haddad a affirmé cependant qu'outre ses propres membres, «l'USMA dispose d'un staff administratif compétent qui gère au mieux les affaires du club, avec des rôles et des tâches bien définis», et que ce sera à lui de continuer à

veiller au bon fonctionnement du club. Championne d'Algérie en titre, l'USMA occupe actuellement la 4<sup>e</sup> place au classement général de la Ligue 1 Mobilis, avec 35 points, soit avec douze longueurs de retard sur le leader, l'ES Sétif, mais compte deux matchs en moins. Le président du club, Rabah Haddad, a été élu membre du Bureau fédéral, lundi 20 mars 2017, en même temps que le nouveau président de l'instance, Kheiredine Zetchi.

### Coupe de la Confédération (16<sup>es</sup> de finale bis aller) TP Mazembe-JSK Le Burundais Nkurunzua arbitrera la rencontre

La Confédération africaine de football (CAF) a désigné le Burundais Thierry Nkurunzua pour officier le match aller des seizièmes de finale bis de la Coupe de la Confédération entre le TP Mazembe (RDC) et la JS Kabylie (ALG), prévu le 7 avril à Lubumbashi. Le directeur de jeu Thierry Nkurunzua sera assisté

des Gabonais Theophile Vinga et Moussounda Montel. La rencontre retour se déroulera le 14 avril prochain au stade 1<sup>er</sup> Novembre de Tizi Ouzou. Elle sera dirigée par un trio arbitral mauritanien sous la direction d'Ali Lemghaifri, assisté de ses deux compatriotes Abderahmane Warr et El Hassen Dia. La JSK s'est

qualifiée pour les 16<sup>es</sup> de finale bis en éliminant l'Etoile du Congo (0-0, 1-0). Le TP Mazembe a été sorti pour la seconde fois de suite en seizièmes de finale de la Ligue des champions. Le vainqueur de la double confrontation entre la JSK et le TPM se qualifiera pour la phase de poules de la Coupe de la Confédération.

US Biskra

### Laknaoui devra jouer l'accession

Le président de l'US Biskra (Ligue 2 Mobilis de football), Brahim Saou, a affirmé lundi que le nouvel entraîneur Nadir Laknaoui, désigné en remplacement de Mounir Zeghdoud, limogé vendredi, aura comme objectif de décrocher l'un des deux tickets encore en jeu pour l'accession en Ligue 1. Le président Saou a souligné que la décision de mettre fin à la mission de l'ancien coach a été prise à l'unanimité par les membres du conseil d'administration du club suite aux mauvais résultats enregistrés au cours des dernières journées de championnat. Il a rappelé, à cette occasion, que le nouveau coach a beaucoup exercé au sein des clubs de l'est du pays, notamment à l'ESM Guelma, l'USM Annaba et le CRB Aïn-Fekroun. «Il est notamment réputé pour être un entraîneur spécialisé dans la post-formation», a-t-il noté. Le président de l'US Biskra avait annoncé le limogement de Mounir Zeghdoud après le nul concédé à domicile

face au MC Saïda (1-1), vendredi pour le compte de la 26<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 2 Mobilis de football. Nadir Laknaoui dirigera l'équipe lors du prochain match face au WA Boufarik. A l'issue de la 26<sup>e</sup> journée, l'USB est à la quatrième place avec 39 points. Le Paradou AC a assuré officiellement son accession en Ligue 1 la semaine dernière, après sa victoire (2-0) face à l'AS Khroub.



# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Thénia/Tizi-Ouzou

## Mise sous tension vendredi de la ligne ferroviaire

LA MISE sous tension de la ligne ferroviaire Thénia/Tizi-Ouzou interviendra vendredi prochain, a indiqué, hier, la Société nationale des transports ferroviaires dans un communiqué. A cet effet, l'Agence nationale d'étude et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif) et la Société nationale des transports ferroviaires (Sntf) donnent des consignes pour éviter tout danger et risque d'électrocution. Il s'agit, entre autres, de l'interdiction de toucher ou de s'approcher d'un fil électrique même tombé à terre, de monter sur les poteaux caténaires, de s'y appuyer ou de déposer des objets trop près d'eux, d'utiliser des objets métalliques au voisinage des pièces ou conducteurs nus sous-tension et d'allumer un feu ou de s'approcher d'un foyer d'incendie au voisinage des lignes électriques. La mise sous tension de ce système électrique monophasé 25kV/50Hz, est la dernière étape du projet de modernisation et d'électrification de cette voie ferrée, a indiqué à l'APS le directeur local des transports, Samir Nait Youcef. Une fois cette opération effectuée vendredi prochain, il sera procédé aux essais techniques sur cette voie, a-t-il précisé. Depuis la visite de travail du ministre des Transports, Boudjemaa Talai, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, le 16 janvier dernier, où il a donné des instructions fermes pour le respect des délais avancés par l'entreprise réalisatrice de ce projet qui avait fixé la date du 1<sup>er</sup> avril pour les essais techniques, le chantier a connu une importante accélération de la cadence de travaux, a-t-on constaté sur

chantier. Le ministre avait également donné des instructions pour la mise en exploitation de cette ligne le 15 avril prochain, rappelle-t-on. Ce projet d'une longueur de 64 km, lancé en réalisation en juillet 2012 pour un délai de 19 mois, a enregistré un «énorme retard» en raison de nombreuses oppositions sur le tracé de la voie ferrée entre Tadmait et Tizi-Ouzou, dont la plus persistante a été enregistrée au niveau de Boukhalfa. La levée, par voie de justice, de cette courante a permis de relancer le chantier, a rappelé M. Nait Youcef. «Après ces essais techniques, nous allons sensibiliser la Société nationale des transports ferroviaires (Sntf) pour la mise en exploitation de cette ligne, afin de permettre aux voyageurs d'emprunter ce moyen de transport pour se rendre de Tizi-Ouzou vers Alger en passant par Boumerdès», a ajouté le directeur des transports. Ce projet de modernisation et d'électrification de la ligne ferroviaire, Thénia/Oued Aissi permettra, à son entrée en exploitation, de parcourir la centaine de kilomètres séparant Tizi-Ouzou d'Alger en 1h10 mn seulement grâce au train rapide d'une vitesse de 160 KM/H. Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, cette voie ferroviaire réalisée pour un montant de près de 60 milliards DA, compte cinq gares à Tadmait, Draa Ben Khedda, Tizi-Ouzou (entrée du Boulevard Stiti, Kef Naadja et Oued Aissi, et une halte au niveau de Boukhalfa (entrée ouest de la commune de Tizi-Ouzou).

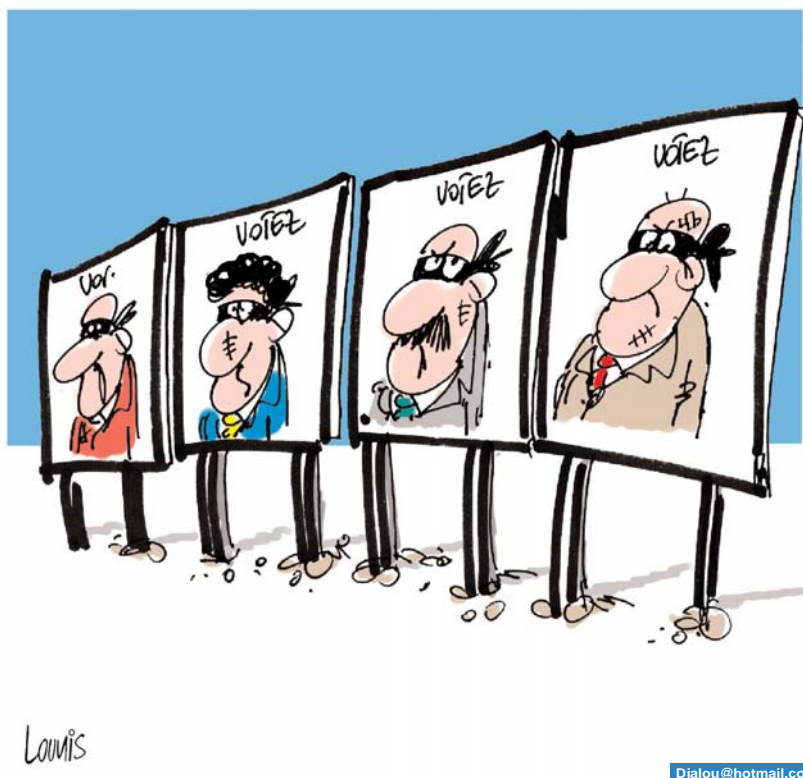
Yanis G.

Tlemcen et Sidi Bel-Abbès

## Deux narcotrafiquants appréhendés avec 95,6 kg de kif

DEUX NARCOTRAFIQUANTS, à bord de deux véhicules touristiques chargés de 95,6 kilogrammes de kif traité, ont été appréhendés lundi à Tlemcen et Sidi Bel-Abbès par des éléments de la Gendarmerie nationale, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des éléments de la Gendarmerie nationale ont appréhendé, le 27 mars 2017, à Tlemcen et Sidi Bel-Abbès/2 RM, deux narcotrafiquants à bord de deux véhicules touristiques chargés de 95,6 kilogrammes de kif traité, tandis que 5 700 comprimés psychotropes ont été saisis à Oran. Dans le même contexte, des détachements de l'Armée nationale populaire et des éléments de la Gendarmerie nationale ont saisi dans des opérations distinctes menées à El-Oued, Biskra et Oum El-Bouaghi, 4 véhicules utilitaires, 42,5 quintaux de tabac et 17 624 unités de différentes boissons», précise la même source. «Par ailleurs, des détachements de l'ANP ont arrêté à Tindouf et In Guezzam, 10 contrebandiers et saisi 8 véhicules tout-terrain, 5,5 tonnes de denrées alimentaires, 1 300 litres de carburant, 4 080 unités de produits détergents, 9 groupes électrogènes et 4 marteaux piqueurs. Tandis que 37 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tamansasset», conclut le MDN. L. M.

## Législative La campagne d'affichage a commencé



Djalou@hotmail.com

Béjaïa

## Plus de 500 DVD contrefaits saisis

■ 523 DVD contrefaits ont été saisis par la brigade économique et financière, notamment les éléments de la section de lutte contre l'imitation et la contrefaçon, au cours d'une opération de contrôle effectuée en compagnie d'éléments locaux de l'Office national des droits d'auteur.

Par Hocine C.

«La brigade de lutte contre les stupéfiants de la sûreté de wilaya a mis hors d'état de nuire un dealer ces quelques derniers jours», a-t-on appris hier de la cellule de communication de la wilaya. Il s'agit de DJ. Y âgé de 31 ans, natif de Béjaïa.

Pris en filature et surveillé suite à des informations parvenues aux policiers, «l'individu sera arrêté en flagrant délit de possession de drogue sous forme de barrettes et de psychotropes dans son propre magasin», ajoute la même sour-

ce. Présenté devant le procureur de la République, il a été mis en examen pour possession de drogue avec intention de la revendre. Il a été convoqué pour une citation directe qui a abouti à un mandat de dépôt pour les faits qui lui sont reprochés. Par ailleurs, «523 DVD contrefaits ont été saisis par la brigade économique et financière, notamment les éléments de la section de lutte contre l'imitation et la contrefaçon au cours d'une opération de contrôle effectuée en compagnie d'éléments locaux de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins la semaine dernière dans des magasins de

vente d'ouvrages et supports artistiques», a indiqué la cellule de communication de la wilaya. Les ouvrages ont été saisis dans le magasin de B.K., âgé de 55 ans. 280 ne portent pas le timbre de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins et le reste, à savoir 243, sont des DVD imités. «Cette opération entre dans le cadre de la protection des ouvrages intellectuels des artistes», a souligné la même source. L'individu a été convoqué à la sûreté de wilaya pour un complément de procédures réglementaires.

H. C.

Boumerdès

## Campagne de volontariat pour nettoyer les plages et la ville

UNE CAMPAGNE de volontariat a été entamée, depuis les premières heures de la matinée d'hier, en vue du nettoyage des plages et de la ville de Boumerdès en prévision de la saison estivale 2017, a-t-on constaté. Outre des groupes SMA (Scouts musulmans algériens) et des enfants des établissements scolaires de la wilaya et autres jeunes relevant des associations locales, des éléments de la Protection civile, dont une équipe de plongeurs, ainsi que différentes directions concernées, prennent part à cette action de volontariat. L'opération englobe, entre autres, le nettoyage des périmètres immédiats des

plages, dont les surfaces vertes et les forêts, parallèlement au ramassage des sachets en plastique et autres débris rejetés par la mer au niveau des plages, parallèlement à la réorganisation et nettoyage des aires de jeux et de repos réservées aux familles au niveau de ces espaces de villégiature. Durant cette campagne de volontariat, une action de sensibilisation est menée en direction des familles et enfants en vacances au niveau des espaces verts et des plages, sur l'importance de la préservation de l'environnement, par le respect des règles d'hygiène et de propreté au sein de ces lieux, comme par exemple déposer les ordures

dans les endroits réservés à cet effet. Il s'agit, également, au titre de cette même campagne, de l'aménagement des accès aux plages, tout en garantissant l'éclairage public à leur niveau, ainsi que des routes y attenantes, des parkings pour les véhicules, l'organisation d'aires de repos et de jeux pour les familles et les enfants, et l'aménagement de douches et d'aires destinées à la vente. Selon ses organisateurs, cette campagne est inscrite au titre des préparatifs de la saison estivale 2017, dont des opérations de nettoyage sont actuellement en cours au niveau de toutes les plages de la wilaya.

L. O.